



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 216, RUE GUIBORD

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **4 juillet 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation projetée de la piscine hors-terre est non conforme. Celle-ci sera située à 2,64 mètres du bâtiment principal alors que la réglementation municipale exige une distance minimale de trois (3) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 830 277 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 216, rue Guibord, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois de
JUN deux mille dix-huit.**

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^c Richard B. Morasse, MBA